



Département du VAR
Arrondissement de BRIGNOLES

ARRÊTÉ N° 2023/462

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 20 septembre 2023 de l'entreprise SOS VAR ELEC sise 671 Carraire des Vignes à – 83340 – LE THORONET,

ARRÊTE

Article 1 :

L'entreprise SOS VAR ELEC procédera à des travaux de vérification des points d'ancrage du réseau d'éclairage public sur la commune du lundi 02 octobre au mercredi 04 octobre 2023 inclus.

Article 2 :

Au droit des zones d'intervention, la société SOS VAR ELEC sera autorisée à stationner sur le domaine public. Les éventuelles conséquences sur la circulation seront dûment indiquées par une signalisation adéquate.

Article 3 :

La mise en sécurité, le balisage et la signalétique des interventions seront mis en place, maintenus et retirés par les services techniques communaux et l'entreprise SOS VAR ELEC qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

Article 4 :

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 20 septembre 2023.

Le Maire,
Fernand BRUN

